

25 MAI 2020

Tulle, le

20 MAI 2020

DIRECTION DES ROUTES
Gestion des Demandes

Tél : 05.19.31.19.19
Mél : routes@correze.fr

Affaire suivie par : DEMATHIEU Nicolas
Réf. dossier : 2020/104

Pièce jointe : Schéma de principe

Objet : Projet de Pôle Sécurité - accès sur la déviation d'Argentat-sur-Dordogne

REÇU LE

27 MAI 2020

CC.XAINTRIE VALDOROGNE
Services ADS

Communauté de Communes
Xaintrie Val'Dordogne
Avenue du 8 mai
BP 51

19400 ARGENTAT SUR DORDOGNE

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité les services du Département concernant votre projet de Pôle Sécurité et plus particulièrement pour la création d'un accès à la déviation d'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE.

Le premier projet présenté prévoit l'implantation de ce Pôle Sécurité le long de la RD116 (avenue Lamartine).

La desserte de ce pôle nécessiterait alors l'aménagement de la bretelle d'accès à la RD 1120. Cette solution qui a déjà été étudiée en collaboration avec la municipalité d'Argentat n'engendre pas de travaux importants et répond aux conditions nécessaires de sécurité.

À contrario, votre deuxième projet d'implantation, qui induit un accès direct sur la RD 1120, pose problème.

En effet, la RD 1120 est inscrite au réseau routier départemental structurant et classée route à grande circulation (RGC). Or, sur ce type de réseau, la création d'accès pour de nouvelles constructions est proscrite, conformément au règlement de la voirie départementale.

De plus, les distances de visibilité au débouché de la parcelle sont très inférieures au minimum requis pour assurer des conditions de sécurité suffisantes, qui plus est pour une sortie de véhicules de secours, qui ne seraient pas vus suffisamment en amont par les usagers de la RD 1120.

.../...

Le projet n°1 peut donc faire l'objet d'un avis favorable de notre part eu égard à la sécurisation des accès. Vous trouverez, en pièce jointe, le schéma de principe de la signalisation à mettre en œuvre.

L'aménagement de la bretelle de sortie depuis la RD116 consisterait à autoriser les mouvements en direction de Tulle (l'élargissement de la voie faciliterait la giration).

En revanche les mouvements de tourne à gauche, depuis la RD1120 vers la RD116, dans le sens de circulation Hautefage vers Argentat, seraient interdits. Cette desserte devrait alors s'effectuer via la RD 1120 puis la RD 116.

Le Service Appui Technique (S.A.T.) du Conseil Départemental reste à disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Éric LARUE
Directeur Général Adjoint

25 MAI 2020

